

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s.-6d. par ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE. 12s.-6d.

BUREAU DE REDACTION, }
Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, MERCREDI, 25 Avril 1849.

BUREAU DE REDACTION }
Rue Ste. Famille, No. 14.

RÉSOLUTIONS

Sur le Tarif.

1. *Résolu.*—Qu'il est expédient d'abroger les droits de douanes imposés par les actes 10 et 11 Vict. ch. 31, et 10 et 11 Vict. ch. 32, et de substituer un nouveau tarif de droits à celui qui est actuellement en force en vertu des dits actes.

2. *Résolu.*—Qu'il est expédient qu'à l'entrée des divers articles ci-dessous mentionnés en cette province, les droits portés vis-à-vis des dits articles respectivement, soient imposés et prélevés, savoir :—sur

£ s. d.

1. Sucre, raffiné ou candi, par quintal, 0 14 0
Et de plus pour chaque £100 en valeur, 12 1/2 pour c.

—, Autres sortes, par quintal, 0 9 0
Et de plus pour chaque £100 en valeur, dito.

2. Melasse, par quintal, 0 3 0
Et de plus pour chaque £100 en valeur, dito.

3. Thé, par livre, 0 0 1
Et de plus pour chaque £100 en valeur, dito.

4. Café, vert, par quintal, 0 4 8 dit.

Et de plus pour chaque £100 en valeur, —, Autres sortes, par quintal, 0 14 0
Et de plus pour chaque £100 en valeur, dito.

5. Tabac, manufacturé, par livre, 0 0 1
Et de plus pour chaque £100 en valeur, dito.

—, Non manufacturé, par livre, 0 0 1/2
Et de plus pour chaque £100 en valeur, dito.

—, Cigares, par livre, 0 1 6
Et de plus pour chaque £100 en valeur, dito.

—, Tabac en poudre, par livre, 0 0 4
Et de plus pour chaque £100 en valeur, dito.

6. Vin, en futaille, de la valeur de £15 la pipe ou au-dessous, par gallon, 0 0 6
Et de plus pour chaque £100 en valeur, 25 0 0
—, En futaille, de la valeur de plus de £10 la pipe, 0 1 6
Et de plus pour chaque £100 en valeur, 25 0 0
—, En bouteilles, par gallon, 0 4 0
Et de plus pour chaque £100 en valeur, 25 0 0

7. Spiritueux et boissons fortes, de toutes sortes, par chaque gallon, de quelque

Rum, par gallon, 0 1 3
Et de plus pour chaque £100 en valeur, 25 0 0

Canièvre, eau de vie et autres spiritueux ou boissons fortes, excepté le rum et le whiskey, par gallon, 0 2 0
Et de plus pour chaque £100 en valeur, 25 0 0

Spiritueux, boissons cordiales et liqueurs, sucrés et mêlés de quelque composition qui empêche qu'on ne puisse vérifier leur force par le moyen de l'hydromètre de Syke, par gallon, 0 3 0
Et de plus pour chaque £100 en valeur, 25 0 0

8. Sel, par minot, 0 0 1
Et de plus pour chaque £100 en valeur, dit.

9. Epices et fruits, noix, macaroni, vermicelle, confitures ou fruits, confits au sucre, au candi ou à la melasse, pour chaque £100 en valeur, 30 0 0

10. Animaux de toutes sortes, jambons, viandes de toutes sortes, beurre, fromage, farine, orge, sarrasin, orge dite *beur* et *big*, avoine, seigle, fèves et poids, farine des grains ci-dessus, et de froment non bluté, bran de son et son gras, pour chaque £100 en valeur, 20 0 0

11. Ancres,—écorce,—baies,—noix, végétaux, bois et drogues employés uniquement à la teinture et indigo, soies de cochon ou de sanglier,—pierres à moulages brutes,—cables, chaînes,—charbon et coke,—coton et laine,—graisse et rebuts,—chanvre, filasse, étoupe, non apprêté,—cuirs,—vieux cordage et étoupe à calfater,—saindoux,—plomb en saumons et en feuilles,—marbre en blocs brut,—huile de coco et de palme,—minerais de toute espèce,—barres pour les chemins de fer,—fer en barres et fer rond,

matière des caractères d'imprimerie en blocs et en saumons,—laine, pour chaque £100 en valeur, 2 10 0

12. Tous effets et Marchandises sur lesquels il n'a pas été imposé d'autres droits et qui ne sont pas ci-après déclarés exempts des droits, pour chaque £100 en valeur, 12 10 0

3. *Résolu.*—Qu'il est expédient que les articles suivants soient exempts de droits, savoir :—

Alcalis, potasse, et perle et soude, préparations anatomiques, instruments et appareils de physique et chimie, livres imprimés (qui ne sont pas des ré-impressions étrangères d'ouvrages anglais soumis au droit de propriété littéraire), cartes géographiques, bustes, ouvrages en marbre, bronze, albâtre, ou plâtre de Paris; tableaux, dessins, gravures, croquis et lithographies; cabinets de monnaies, médailles ou pierres précieuses, et autres collections d'antiquités; échantillons d'histoire naturelle, de minéralogie et de botanique, arbres, arbustes, bulbes et racines, froment et maïs, animaux importés spécialement pour améliorer les races.

Modèles de machines et autres inventions et perfectionnements dans les arts.

Espèces en lingots.

Engrais de toutes sortes.

Armes, vêtements, bétail, provisions et vivres de toutes espèces importés dans la province par tout commissaire ou commissaires, contracteur ou contracteurs ou principal ou autre officier de l'ordonnance de sa majesté pour l'usage de l'armée ou de la marine de sa majesté, ou pour l'usage des tribus sauvages qui habitent la province, pourvu que les droits payables autrement sur icelles doivent être défrayés ou supportés par le trésor du royaume-uni ou de cette province.

Chevaux et voitures de voyageurs, et chevaux, bestiaux et chariots et autres voitures employés à transporter des marchandises, avec les harnais et attelages nécessaires, tant qu'ils serviront *bonâ fide* à cet objet, excepté les chevaux, bestiaux, chariots, voitures et harnais des personnes qui colportent des effets et marchandises par la province pour les vendre en détail, et les chevaux, bestiaux, voitures et harnais de tout cirque ou troupe équestre; les chevaux, bestiaux, voitures et harnais de toute ménagerie auront entrée libre de droits.

Les donations de vêtements spécialement importés pour l'usage des sociétés charitables de cette province ou pour être par elle distribués gratis.

Graines de toutes sortes, les instruments et outils d'agriculture, quand ils seront

Et les articles suivants importés directement des Etats Unis ou de quelque une des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, de la province des dits Etats-Unis ou des dites provinces, ou produits ou manufacturés dans les dits Etats-Unis, ou dans les dites provinces, savoir :—

Animaux; bœuf; lard; biscuit; pain; beurre; pâte de cacao; blé ou grains de toutes sortes; farine; poisson frais ou salé, séché ou mariné; huile de poisson; fourrures ou peaux de poisson ou animaux marins;—gypse; cornes; viande; volailles; plants, arbrisseaux et arbres; patates et végétaux de toutes sortes; graines de toutes sortes; peaux; pelleteries, fourrures ou queues non apprêtées; bois de construction et de chauffage.

4. *Résolu.*—Qu'il est expédient de prohiber l'importation en cette province des articles, savoir :—Livres et dessins immoraux ou indécents.

Monnaie de faux aloi et contrefaite.

5. *Résolu.*—Qu'il est expédient, pour la protection du revenu et de l'honneur commercant d'empêcher que les marchandises frappées de droits *ad valorem* soient estimées frauduleusement au-dessous de leur valeur, par la nomination d'évaluateurs capables, en donnant à ces évaluateurs et aux percepteurs le droit d'interroger des témoins sous serment, en exigeant la production de lettres d'envoi régulièrement attestées, par la confiscation des marchandises relativement auxquelles des fraudes seraient commises, en examinant convenablement ces marchandises, et en adoptant toutes les autres précautions nécessaires pour prévenir ou punir les fraudes; et d'apporter à l'acte des douanes les autres amendements dont l'expérience a fait voir la nécessité pour mieux en atteindre le but.

6. *Résolu.*—Qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil, de tems à autre, et chaque fois qu'il le jugera nécessaire pour mettre le fonds consolidé du revenu en état de faire face aux charges portées contre le dit fonds, d'augmenter les droits de douane, en ajoutant aux dits droits un dixième, ou dix pour cent d'iceux, par tout ordre en conseil qui sera donné et publié dans le *Canada Gazette* pas moins de trois mois avant que le dit ordre prenne son effet, et en la même manière et d'après le même avis, d'ôter et enlever tel droit additionnel.

L'Hon. M. Hincks propose que la question de concours soit maintenant mise sur chacune des dites résolutions;

M. DeWitt propose en amendement, que les dites résolutions soient maintenant renvoyées de nouveau au comité, pour ajouter dans la seconde résolution, après les items frappés d'un droit spécifique, les articles qui suivent sur lesquels un droit devrait aussi être perçu d'après le taux actuel, savoir :—cuir, cuir manufacturé et verre.

Pour :—Messieurs Badgley, Boulton de Toronto, Cayley, Chabot, Chauveau,

Durham, Smith de Wentworth, Thompson, et Viger.—32.

M. Davignon propose en amendement, que les dites résolutions soient de nouveau renvoyées au comité, pour considérer s'il ne serait pas expédient de continuer le droit actuel imposé sur les animaux vivants.

Pour :—Messieurs Badgley, Boulton de Toronto, Cayley, Chauveau, Christie, Crysler, Davignon, DeWitt, Fournier, Gagy, Johnson, LaTerrière, Lemieux, Lyon, Sir McNab Malloch, Marquis, McConnell, Robinson, Seymour, Smith de Wentworth, Stevenson, Taché, et Watts.—24.

Contre :—Messieurs Baldwin, Beaubien, Bell, Blake, Boulton de Norfolk, Boutillier, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Drummond, Dumas, Egan, Fergusson, Fortier, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, LaFontaine, McFarland, Laurin, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Polette, Price, Sauvageau, Scott de Bytown, Smith, Durham, Thompson, Viger, et Wilson.—35.

M. Seymour propose en amendement, que les dites résolutions soient de nouveau renvoyées au comité, pour considérer la nécessité d'ajouter les mots "mais en blé-d'inde," immédiatement après "farine," dans la seconde résolution.

Pour :—Messieurs Badgley, Boulton de Toronto, Cayley, Christie, Crysler, DeWitt, Gagy, Johnson, Lyon, Sir A. N. MacNab, Malloch, McConnell, Robinson, Sauvageau, Seymour, Smith de Wentworth, Stevenson, Thompson, et Watts.—19.

Contre :—Messieurs le Procureur Général Baldwin, Beaubien, Bell, le Soliciteur Général Blake, Boutillier, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, Drummond, Dumas, Egan, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, La Fontaine, Laurin, Lemieux, Marquis, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Papineau, Polette, Price, Scott de Bytown, Smith de Durham, Taché, Viger et Wilson.—39.

M. Seymour propose encore un amendement, que les dites résolutions soient de nouveau renvoyées au comité, pour considérer la nécessité d'insérer les mots "froment excepté pour être moulu en entrepôt pour l'exportation" immédiatement après le mot "flour," dans la seconde résolution.

Pour :—Messieurs Badgley, Boulton de Toronto, Cayley, Christie, Crysler, DeWitt, Gagy, Johnson, Lyon, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, Robinson, Seymour, Smith de Wentworth, Stevenson, Thompson, et Watts.—18.

Contre :—Messieurs Baldwin, Beaubien, Blake, Boutillier, Cameron, de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, Drummond, Dumas, Egan, Fergusson Fortier, Fournier, Four-

Vendredi, 20 avril, 1849

Une pétition est présentée et mise sur la table.

Un bill grossoyé pour autoriser les religieuses de la communauté des Sœurs Hospitalières de St. Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal à acquiescer et posséder des biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant de plus et en sus de ce qu'elles possèdent actuellement, tant pour elles que pour les pauvres de l'Hôtel-Dieu, aux noms desquels elles administrent certaines propriétés, et pour d'autres fins y mentionnées, est lu pour la troisième fois et passé.

M. Chauveau, du comité des bills privés, fait rapport sur le bill relatif aux manufactures des townships de l'Est, et sur le bill pour incorporer les Pères Oblats.

Les amendements du conseil au bill pour améliorer la Rivière du Chêne, sont pris en considération et adoptés.

Sur motion de M. Chauveau, une adresse est votée, demandant copies des comptes envoyés et soumis pour les syndics, des chemins à barrières de Québec, (en vertu de l'ordonnance établissant les dits syndics) pour les années 1747 et 1848, ensemble avec des copies de toute la correspondance relative à la règle des affaires des syndics et à l'amélioration des chemins et ports dans le voisinage de Québec.

M. Gagy présente un bill pour déclarer le vrai sens, l'intention et effet de l'acte passé dans la deuxième et onzième années du règne de sa majesté, pour établir de meilleures dispositions pour la limitation des actions dans le Bas-Canada;—seconde lecture, jeudi prochain.

Sur motion de M. Hincks, la chambre se forme en comité général pour considérer s'il est expédient d'amender l'acte imposant des droits sur les distillateurs, et les boissons distillées en cette province; et plusieurs résolutions sont passées, desquels il sera fait rapport lundi prochain.

Sur motion de M. Hincks, la chambre concourt dans le troisième rapport du comité permanent des impressions.

Sur motion de l'Hon. M. Price, faite mercredi dernier, que le bill grossoyé (du conseil législatif) pour établir certaines dispositions générales relativement aux services que le gouvernement peut requérir des compagnies de chemins de fer dont les actes d'incorporation les soumettent à de semblables dispositions générales, passé, est alors prise de nouveau en considération; et la question étant mise sur icelle, elle est emportée dans l'affirmative.

L'Hon. M. Price présente—Réponse à une adresse du 17 courant, demandant des copies de tous les rapports annuels faits par les commissaires de l'Asile des Lunatiques à Toronto pour 1845, 46, 47 et 48.

Le bill pour remédier à certains défauts dans l'enregistrement de titres et des actes relatifs aux biens meubles dans le bureau d'enregistrement de Montréal, est amendé en comité—il en sera fait rapport lundi.

Le bill pour amender les lois relatives aux droits de douanes, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour aujourd'hui.

Le reste des ordres du jour est remis à mardi prochain.

Et la chambre s'ajourne à lundi prochain.

ANNONCES NOUVELLES.

Situation demandée

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



« Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas. »

QUÉBEC, 25 AVRIL, 1849.

Nous traduisons ce qui suit de la correspondance de la Gazette de Québec.

Londres, 6 avril 1849.

« On attend avec une grande anxiété le résultat de l'agitation qui existe dans votre colonie. Il court divers bruits, mais probablement exagérés, dans les cercles qui se prétendent les mieux informés. Quelques uns disent que Lord Elgin va résigner, d'autres que Lord Grey va se retirer; mais d'après tout ce que j'apprends le

ques années dans les vues de la grande majorité de la population anglaise. Une liberté raisonnable, un commerce moins limité (non pas exactement le commerce libre), l'abolition des distinctions religieuses, une alliance avec ses colonies plutôt que l'empire sur elles, tel est le nouveau système. »

La glace du Cap rouge est enfin descendue et par conséquent aussi celle du lac. Hier, deux steamers arrivaient de Kingston, chargés de fleur. Le Lady Elgin est arrivé hier soir de Montréal. Le fleuve est entièrement couvert de glaces, ce qui retardera pour quelque temps l'arrivée des vaisseaux, que l'on dit être près de la Grosse-Isle.

Avril, 25.

Le Steamer Montreal est arrivé à 10 heures, chargé de diverses denrées, d'anim aux vivants.

Mercur, comme tout le monde le sait, n'avait pas chez les anciens une bien haute réputation de véracité. Le journal de ce nom publié en cette ville soutient parfaitement la renommée de son patron, en donnant à entendre que nous avons attribué à des motifs personnels, l'introduction du Bill pour amender l'acte de la qualification des Juges de Paix. Nous n'avons rien dit de semblable. Nous avons seulement reproduit un bruit courant et répété par des personnes de la plus haute respectabilité et dont la parole vaut pour le moins les assertions du Mercury.

Nous prions MM. Christie, Chabot, Lemieux, Cauchon, Taché, Laurin d'accepter nos remerciements pour leur obligeance et leur attention à nous envoyer les rapports et documents parlementaires.

Les Anglais de cette ville célébraient lundi leur fête nationale. Les deux sociétés St. George se sont rendues en procession à leur église par un très beau temps. Après le service divin, elles ont salué les diverses sociétés nationales de cette ville.

Mise à l'eau. Un vaisseau, le Dalriada, a été lancé ce matin vers huit heures, au chantier de M. M. G. H. Parke et cie. Il jauge environ 1800 tonneaux. Un autre vaisseau doit être lancé demain matin à 8 heures, au chantier de M. Munn.

Le Québec part ce soir pour Montréal. Les prix de passage sont une piastre sur l'avant et 15s. dans la chambre. Le Cosmopolite viendra il faut l'espérer, bientôt, pour faire cesser cet indigne monopole.

On lit dans le Catholic Observer de Boston, du 19 avril: « Nous apprenons avec un profond regret la mort des cardinaux Orsini et Mezzofanti, ce dernier le plus grand linguiste de notre siècle et peut-être de tous les temps. »

LES JUMEAUX SIAMOIS. — Après plusieurs années de retraite dans leur ferme de la Caroline du Nord, on annonce que ce couple fameux entreprend une nouvelle tournée. Cette fois, les jumeaux seront accompagnés de leurs familles. On assure du reste que ce voyage a moins pour but une série d'exhibitions lucratives, que le désir de consulter les meilleurs chirurgiens de l'Europe sur la possibilité de trancher enfin la membrane qui a conjoinné jusqu'ici les deux frères à vivre d'une même existence. (Courrier E. U.)

PAR LE TELEGRAPHE.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE. Affaires de Routine.

Lundi 23 avril.

Les Bills suivants sont passés:—Bill pour diviser le comté de Rimouski en deux municipalités, des locuteurs et locataires, des Patentes pour les inventions.

M. Galt représentant du comté de Sherbrooke, prend son siège.

Une motion de M. Egan pour priver sa

Chronique Politique.

Après un enfantement qui n'a pas duré moins d'un mois, le cerveau des 900 Jupiters de l'Assemblée vient de se fandre de la loi électorale.

Voici ce monument législatif dans toute sa grande et majestueuse simplicité:

ART. 1er.

Tout le monde est électeur.

ART. 2.

Personne n'est éligible.

C'est magnifique et pas cher: 675,000 francs à 22,000 francs par jour. Je vais me promener au Palais-Bourbon, moi!

Nous avons eu la cour du Directoire, la cour Impériale, — la cour de Louis-Philippe, nous entrons en pleine cour de la Présidence. Il est de plus question de reprendre l'habit français, et même le costume de Louis XV.

Les Montagnards en seront quittes pour mettre leurs bonnets rouges à leurs talons.

Nous ne concevons pas pourquoi la presse modérée est si acharnée contre ce pauvre citoyen Proudhon; il fonde une banque qui ne donnera pas de dividende; mon Dieu, qu'est-ce que cela vous fait? C'est l'affaire des actionnaires. Quant à nous, nous lui reconnaissons les meilleures intentions, nous croyons fermement qu'il éclaira la population, et la preuve c'est qu'à la banque du Peuple, rue St. Denis, il a fait poser une lanterne.

GAZETTE DES MARCHANDS.

Nouvelles Commerciales.

Le steamer Cataract, avec une berge et sa remorque, est arrivé hier soir, chargé de farine pour MM. Ryan & Chapman.

Le steamer Ontario, avec deux berges est aussi arrivé, chargé de farine pour MM. Gibb, & H. J. Noad.

Nous apprenons qu'il a été vu hier, près de l'île au-Grues, deux navires chargés, ainsi qu'un brigantin.

Le vaisseau Sea Serpent, de 708 tonneaux, destiné pour Dublin, est maintenant en chargement.

Le prix de la fleur et des grains sur les marchés de New-York, Montréal et Québec sont les mêmes que ceux que nous avons publiés dans notre no. de lundi.

Vaisseaux d'outre mer pour le Canada.

POUR QUÉBEC.

- Gravesend, 4 avril Devereux.—4 Camden, Promise, Elizabeth. Deal, 4 avril—Prince George, Elizabeth. Liverpool, 3 avril—Mary Ann, Sunderland, 26 Mars—Reward, Elizabeth, Royalist, Maria Elizabeth, Nereid, Hepsa, Chieftain, Coverdale, 27—Whitwell Grange, Royal Oak, Falcon, Barbara, Newton. Shields, 23 mars—Tyne.—27—Lynn, Ann Eliza & Jade—28—Corsair.—31—Florida. Grangemouth, 26 mars—Henry Porter. Hartlepool, 26 mars—Niger. Whithy, 27 mars Neptune. Leith, 27 mars—Royalist. Workington, 23 mars—Derwent. Bristol, 28 mars—Falcon. Cork, 29 mars—Dominica. Sandwich, 29 mars—Fortitude. Lancaster, 29 mars—Chieftain.—2 avril—Cecilia. Gloucester, 30 mars—Ireland.—5 avril—Tynemouth Castle. Sligo, 30 mars—Sarah. Dundee, 31 mars—Egerton. Scatterry Roads, 1 avril—Jessie, Triumph. Wivenhoc, 1 avril—Wm. & Mary. Dartmouth, 2 avril—Emma Zoller.

emballage, térébenthine, cuir, articles de cuir, vêtements et bonnetterie à l'usage des pêcheurs, ustensiles et instruments à l'usage des bateaux de pêche, importés directement des Etats-Unis, des îles de la Manche, ou d'aucune de provinces de l'Amérique Britannique du Nord, et de la provenance, du cru et manufacture des dits endroits; sujets aux réglemens qui seront faits par le principal officier des douanes de sa majesté au port de Québec, et qu'il est autorisé par le présent à établir dans le but de constater que ces articles sont de bonne foi destinés à être employés à l'usage des pêcheries.

Pour—Messieurs Badgley, Boulton de Toronto, Cayley, Chauveau, Christie, Cryslar, DeWitt, Egan, Fournier, Gagy, LaTerrière, Sir N. Mc Nab, Malloch, McConnell, Robinson, Stevenson, et Taché.—17.

Contre—Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaubien, Bell, Blake, Boulton de Norfolk, Boutilier, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Drummond, Dumas, Fergusson, Fortier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Johnson, LaFontaine, Laurin, Lemieux, Lyon, Marquis, McFarland, Merritt, Mongenais, Morrison, Notman, Papineau, Polette, Price, Scott de Bytown, Seymour, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Thompson, et Viger.—40.

M. Boulton de Toronto propose en amendement, que les dites résolutions soient de nouveau renvoyées au comité pour considérer la nécessité d'imposer un droit ad valorem sur les vins n'exécédant pas 40 pour cent.

Pour—Messieurs Badgley, Boulton de Toronto, Cayley, Sir Allan N. MacNab, et Morrison.—5

Contre—Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaubien, Bell, Blake, Boulton de Norfolk, Boutilier, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Cryslar, DeWitt, Drummond, Dumas, Egan, Fergusson, Fortier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Lyon, Malloch, Marquis, McConnell, McFarland, Merritt, Notman, Mongenais, Notman, Papineau, Polette, Price, Robinson, Sauvageau, Scott de Bytown, Seymour, Smith de Wentworth, Taché, Thompson, Viger, et Watts.—55.

M. McConnell propose en amendement, que les dites résolutions soient de nouveau renvoyées au comité, aux fins de retrancher le mot "provisions" dans la troisième résolution.

Pour—Messieurs Badgley, Boulton de Toronto, Christie, DeWitt, Gagy, Hall, Johnson, LaTerrière, Lyon, Malloch, McConnell, Seymour, Thompson, et Watts.—14.

Contre—Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaubien, Bell, Blake, Boulton de Norfolk, Boutilier, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Drummond, Dumas, Egan, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, LaFontaine, Laurin, Lemieux, Sir A. N. MacNab, Marquis, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Notman, Papineau, Polette, Price, Robinson, Sauvageau, Scott de Bytown, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Taché, et Viger.—45.

M. Egan propose en amendement, que les dites résolutions soient de nouveau renvoyées au comité, aux fins de considérer la convenance de réduire le droit sur le lard de première qualité (mess pork).

Pour—Messieurs Beaubien, Blake, Merritt, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Cryslar, Drummond, Dumas, Egan, Fergusson, Fortier, Hincks, Holmes, Johnson, Lyon, McFarland, Merritt, Méthot, Mor-

la seconde résolution, en insérant les mots "excepté le lard de première qualité," (mess pork) après viandes de toutes sortes.

Les résolutions sont alors rapportées, tel qu'amendées, et sont adoptées.

L'hon. M. Hincks présente alors un bill pour amender les lois relatives aux droits de douanes;—seconde lecture, vendredi prochain.

Jeudi 19 avril, 1849.

Une pétition est présentée et mise sur la table.

Un bill grossoyé pour établir de meilleures dispositions à l'égard des péages à être prélevés sur les travaux publics de la province, et pour d'autres fins relatives aux dits travaux, est lu pour la troisième fois et passé.

Un bill grossoyé pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le Bas-Canada, est lu pour la troisième fois et passé.

Les amendemens (du conseil) au bill de la compagnie des mines du Saut Ste Marie sont pris en considération et adoptés.

L'Hon. M. Hincks présente le troisième rapport du comité permanent sur les impressions.

Sur motion de M. Chabot, le bill (du conseil) incorporant l'archevêque et les évêques catholiques romains, dans chaque diocèse, dans le Bas-Canada, est lu pour la première fois;—seconde lecture, jeudi prochain.

M. John Scott présente le second rapport du comité nommé pour s'enquérir de l'état du commerce de bois;—et ordre est donné pour qu'il soit imprimé.

Le bill pour incorporer la société d'horticulture de Montréal est ordonné d'être grossoyé.

M. l'orateur informe la chambre que le greffier a reçu du greffier de la couronne en chancellerie, un certificat du retour de Alexander Tilloch Galt, écuyer, comme membre pour le comté de Sherbrooke.

Un Bill grossoyé pour régler le taux des dommages sur les lettres de change protestées, dans le Haut-Canada, est lu pour la troisième fois et passé.

Le bill relatif aux immeubles que pourront posséder les religieuses de l'Hôtel Dieu de Montréal est de nouveau considéré en comité, amendé, et ordre est donné de le grossoyer.

Sur motion de M. Cauchon, la réponse à une adresse du 15 février dernier, demandant la correspondance relative à l'acte pour régler l'engagement des matelots au port de Québec, est renvoyé au comité spécial sur la pétition de T. C. Lee et autres.

Un message est reçu du conseil, agréant le bill de la compagnie de transport de Québec, sans amendements.

Et le bill pour l'amélioration de la Rivière du Chêne, avec divers amendements.

Le bill pour refondre et amender les lois relatives aux brevets d'invention dans cette province, est pris en considération en comité, et ordre est donné de le grossoyer.

Le bill pour exempter les pompiers, après un certain nombre d'années de service, des devoirs de milice et autres, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité générale pour lundi prochain.

Le bill pour incorporer l'association nommée "la congrégation des hommes de la paroisse de St. Roch de Québec," est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité.

Le bill pour autoriser la formation de compagnies à fonds social pour construire des chemins et des ponts dans le Bas-Canada, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité.

Le bill pour incorporer l'association de St. Jean-Baptiste de Montréal, est pris en considération en comité, et ordre est donné de le grossoyer.

La chambre se forme en comité général sur le rapport du comité spécial, auquel la pétition d'Antoine Talbot avait été renvoyée, fait quelques progrès; le comité siégera de nouveau lundi prochain.

Liverpool, 25 mars—Britannia—28th—Torrance—29th—Sir Richard Jackson, St. Andrew—1 avril—Ann—4th—Cordale.

NAISSANCE.

Lundi, le 23 avril courant, la dame de Ed. J. DeBlors, coeyer, avocat, a mis au monde un fils.

ANNONCES.

SITUATION D'UN INSTITUTEUR DEMANDÉE.

Un jeune homme capable d'enseigner le français, l'anglais, l'arithmétique, la géométrie et même la tenue des livres demande une situation comme instituteur à la campagne.

AVIS.

Monsieur qui au concert de vendredi dernier a pris par erreur, le casque d'une autre personne, est prié de vouloir le rapporter chez MM. CARMAN, rue La Fabrique où le sien lui sera remis.

AUX CONSTRUCTEURS.

Des soumissions seront reçues par le soussigné jusqu'au 30 du courant, pour la construction d'une maison en bois à l'Anse-aux-Sauvages (Indian Cove.)

DUNCAN PATTON & Co. Bâtisses de Lauric, Près de la Banque de Montréal. Québec, 23 avril 1849.

SOCIÉTÉ CHARITABLE DES DAMES CATHOLIQUES DE QUÉBEC.

AVIS Public est par le présent donné qu'en conformité à une requête signée par cinq membres, il y aura une assemblée générale extraordinaire des membres de la sus-dite société, JEU-DE-26 du présent mois, à DIX heures de l'après-midi, dans la chapelle St. Louis dans la Cathédrale de Québec, pour prendre en considération une proposition faite de la part de M. de St. V. confesseur de Québec, à l'effet de bâtir un couvent pour y placer des Sœurs de la Charité, et pour l'érection de laquelle bâtisse il a besoin d'une partie du terrain appartenant à cette société.

Par ordre, SUZANNE VANPELSON, Secrétaire. Québec, 23 avril 1849.

Chapeaux

DANS LE DERNIER GOUT.

Les Soussignés viennent de recevoir par la voie de New-York quelques Caisses de Chapeaux de Satin, pour Messieurs. Us ont aussi en main un bel assortiment de CHAPEAUX pour MM. de Clergé. Ils recevront par les premiers vaisseaux d'Europe leur assortiment général.

A. FAHLE & Frere. Québec, 30 mars, 1848.

ATTENTION.

DEUX ou trois jeunes gens pourraient se procurer une maison de pension, dans une famille privée, dans la Haute-Ville. S'adresser à ce bureau.

ORGE A VENDRE. ACTUELLEMENT en main dans le Hangard de Mr. Quirou, rue St. Paul. 300 Minots d'Orge pour semence en petits lots à la commodité des acheteurs. S'adresser sur les lieux ou à HAMEL & FRERE, Québec, 20 avril 1849.

Maitre Français demandé. On a besoin, immédiatement au HIGH SCHOOL, de la Cité de Québec d'une personne qualifiée à enseigner la langue française. S'adresser au High School, sur le cap, ou à W. H. ANDERSON, Enuyer, Rue St. Louis. Québec, 9 Avril, 1849.

On demande à acheter. UNE grande balance; avec ses poids, comprenant 2 poids de 56; 2 de 28; de 14 et de 7 livres. S'adresser à ce bureau. Québec, 16 Avril 1849.

A VENDRE. A LOTINIÈRE, un bel emplacement de 112 pieds et demi de front, sur environ 40 arpens de profondeur, situé à 15 arpens au nord-est de l'église, avec grange et maison. Cet emplacement fait partie d'une terre de 2 arpens de front, sur 50 de profondeur et joint, en-sus, du droit de pacager toutes espèces d'animaux à perpétuité, sur le reste de cette terre. Possession en sera donnée l'automne prochain. Pour les conditions s'adresser au soussigné. ISAIE LEMAY, Chantre de Lotinière. Québec, 4 avril 1849.

Emplacement à vendre.

UN superbe emplacement avec la charpente d'une maison, dessus construite, à vendre à des conditions très faciles. Cette emplacement est situé rue St. Antoine, Faubourg St. Vallier. S'adresser au propriétaire soussigné. AUGUSTIN GAGNON, Côteau Ste. Genevieve. Québec, 6 Avril 1849.

JOSEPH LYONNAIS, LUTHIER. Rue St. Dominique, vis-à-vis chez M. Frs. Vallée, St. Roch.

L'HONNEUR d'informer le public qu'il a ouvert une boutique à l'endroit ci-dessus et qu'il est prêt à accepter toutes sortes d'ouvrages dans son art. Il se charge de la confection et de la réparation des instruments de musique de la manière la plus élégante et aux conditions les plus avantageuses. Québec 22 Décembre 1848.

A LOUER.

LE domaine du GRAND ET PETIT MÉTIS. Ces deux propriétés sont dans un bon état de culture; et l'une d'elle est un poste de commerce où l'on pourrait tenir hôtel pour la réception de personnes qui aimeraient à résider à la campagne si le choléra fait son apparition à Québec l'été prochain. On pourrait y établir à peu de frais des baigns. S'adresser franc de port à Rimousky, à J. HEATH, N. P. Québec, 6 avril 1849.

ON demande des nouvelles de BENJAMIN RODGERS, artisan, qui quitta son endroit natal dans le Yorkshire, Angleterre, il y a sept ans. Les dernières nouvelles qu'on en a sont de Québec, où il travaillait il y a sept ans. Son frère Joseph Rodgers, Nooking, près de Wakefield, Yorkshire, recevra avec reconnaissance tous renseignements sur sa position actuelle. S'adresser à M. John Brack Windover, Drummondville, Canada-Est. Québec, 13 avril 1849.

LA LYRE CANADIENNE.

LES Souscripteurs à LA LYRE CANADIENNE, pourront se procurer maintenant à ce bureau la Gravure-frontispice. Elle est offerte gratuitement. Québec, 13 avril, 1849.

ETUDE DE NOTAIRE.

Le Soussigné, tenu depuis quelque temps hors de cette ville à l'honneur d'annoncer qu'il a repris l'exercice de sa profession en son bureau actuel, Rue d'Aiguillon, porte voisine de M. P. Gauvreau, Architecte faubourg St. Jean. RUGÈNE LÉCUYER. Québec, 12 Janvier 1848.

AVIS.

Le soussigné, exécuteur testamentaire de feu St. Louis CONSTANT dit FRÈRE MARC horloger, du ci-devant ordre des récollets du Bas-Canada, décédé en la paroisse de St. Thomas comté de l'Islet, prie ceux qui doivent à la succession de venir payer leurs comptes au plutôt; et ceux envers qui la succession est endettée de présenter leurs comptes dûment attestés; il prie aussi les personnes qui pourraient avoir des effets à réclamer de se représenter d'ici au premier jour de Mai prochain, faute de quoi les dits effets seront vendus. JOSEPH MARMETTE, M. D. Exécuteur-Testamentaire. Québec, 4 avril 1849.

JOHN D. TRIPP.

En adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, les informe respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour l'hiver à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le confort possible. N. B. Gouters et Lunch prêts sous le plus court délai. Québec, 1 décembre 1848.

ORGUE.

Un superbe ORGUE à vendre (cinq jeux complets) peut se voir à l'église Bonsecours (Montreal). Pour plus amples informations, s'adresser à TOUSSAINT CHERNIER, 84 Rue St. Denis, Montréal. N. B. Toutes lettres adressées à ce sujet au bureau de ce journal, recevront votre attention. Québec, 7 mars 1849.

P. V. BOUCHARD

Rue Sous-le-Fort, Québec. Rue Sous-le-Fort, Québec. OFFRE en vente à ses magasins, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, un assortiment complet de FEAUX DE CHAUFFE, telle que Blouses, Culottes, Vestes, Chemises, Pantalons, etc., etc., une quantité de Valises et de Portes-Manteaux, etc. —AVEC— Un assortiment varié de draps fins et superfins pour redingottes et pour manteaux, casimires, patrons de vestes, casques, casquettes en pelletteries, gants, mitaines, etc. —AUSSI— 600 paires de souliers d'original mis et brodés 000 Meules de Coarquetto, etc. Le tout à vendre à bas prix pour de l'argent comptant. Québec, 20 novembre 1848.

TROUVÉ.

A la haute-ville, la semaine dernière un paquet de clef, attaché dans un anneau d'acier. La personne pourra le ravoir en s'adressant à ce bureau, et en payant les frais de cet annonce. Québec, 23 avril 1849.

La Compagnie de GRAENFENBERG.

La Compagnie de Graenfenberg est maintenant incorporée par la législature de l'Etat de New-York avec un capital de \$ 100,000. Ses directeurs et ses officiers sont des messieurs qui par leur position commerciale, sociale et professionnelle, peuvent donner de la respectabilité à ses affaires. On peut avoir la plus entière confiance dans les médecins qui portent les armes de la compagnie; et partout où se rencontre un dépôt ou une branche de Graenfenberg le public peut obtenir les meilleurs remèdes. Dans toutes les localités où il n'y a pas de branche les habitants devraient prendre des mesures immédiates pour qu'il y en soit établi. La compagnie possède dans ses nombreux bureaux, DES MILLIERS DE CERTIFICATS, qu'elle ne saurait publier. Elle en extrait seulement quelques uns qui ont tous été examinés et testés par le Révérend N. Romps, D. D., T. Hallier, (rédacteur du Commercial Advertiser de New-York) et son honneur W. V. Brady, ci-devant Maître de la cité de New-York.

BUREAU de la Compagnie de Graenfenberg, Broadway, No 50 New-York, juin 1848. LES MEDICINES DE GRAENFENBERG. Les médecines qui sortent de cette compagnie consistent en une série de remèdes parfaitement adaptés aux maladies pour lesquels ils sont recommandés. On a jeté beaucoup de discrédit sur les médecines brevetées en leur attribuant des propriétés curatives universelles. Il faut être non seulement soi-même encore impudent pour répandre une pareille doctrine chez un public intelligent. Elle est contraire aux premiers principes du sens commun. La série des médecines de Graenfenberg commence par les PILLULES VEGETALES DE Graenfenberg. Les maladies suivantes cèdent facilement à ces pillules: L'As-hème, Les Maladies Biliées, Les Clous, Les Insultes—action défective, Les maladies de Poitrine, Les Catarrhes, Les Constipations, La Toux-pendant la grossesse, La Constipation, La Diarrhée, La difficulté de respirer, La Dyspepsie, La Consumption dyspepsique, La Digestion imparfaite, Le Sang porté à la tête, Les maladies d'Oreilles, Les Erysipèles, L'épilepsie; Les saignements de Nez, La fièvre Gastrite, Les Verdères, La Grippe; Des brûlements de cœur, Le mal de tête, L'hystérie, Les rétentions d'urine, L'indigestion, L'inflammation des parties vitales, L'inflammation de l'estomac, La jaunisse, Les maladies du Foie, Les suppositions mensuelles, Les maux de nerfs, Les névralgies, La fièvre nerveuse, intermittente ou continue; Les fleurs blanches, La faiblesse, Les rhumatismes, Les diverses maladies de l'estomac.

ABSINTHE DE SANTE DE GRAENFENBERG ENTIEREMENT VEGETALE.

Arrangée avec soin et élégance par la compagnie de Graenfenberg et tirée d'une qualité de plantes médicinales, PURIFIANTES, APOCALYPTIQUES OU TONIQUES, de racines, d'herbes et d'épices recueillies dans les forêts et les prairies de l'Amérique.—Prix 1s. 3d. par paquet.

LA PANACEE DES ENFANTS.

Cette médecine devrait se trouver chez chaque famille dans tous les pays. Elle guérit souverainement toutes les maladies auxquelles les enfants sont sujets. Pour la dysenterie et toutes les autres affections de l'estomac et des intestins elle est infatigable. Prise en petites doses de temps à autre elle rapproche la maladie dans tous les climats. Elle n'a besoin que d'être essayée pour être recommandée par toutes les mères de famille. Dans les Etats du Sud de l'ouest, du sud-ouest et des tropiques elle vaut est inestimable. Il n'y a pas devant le peuple d'autre remède auquel on puisse se fier pour les maladies de enfants. Elle comble un vide, et toutes les mères en sentaient le besoin. Prix 2s. 6d. avec de longues instructions.

LA LOTION DE GRAENFENBERG POUR LES YEUX.

Cette préparation n'a pas son égale pour les maladies d'yeux. Elle est composée sur les principes les plus scientifiques et a opérés des cures merveilleuses. C'est un remède positif et prompt pour l'inflammation ordinaire, faiblesse ou obscurcissement de la vue les larmes involontaires, les matières épaissies dans les yeux, etc., etc. Prix 1s. 3d. la bouteille avec d'amples instructions.

La Salsepareille de Graenfenberg.

Cet extrait de salsepareille possède une incomparablement plus grande efficacité que tout autre salsepareille, soit dans ce pays soit ailleurs. Elle est préparée sur un plan tout nouveau et par un mécanisme compliqué au moyen duquel toutes les propriétés déhantes de la salsepareille et d'autres ingrédients sont extraits dans toute leur excellence. La matière inerte et sans vertu qui encombre les autres préparations de salsepareille est exclue de celle-ci par les mêmes moyens. Une bouteille de salsepareille de Graenfenberg en vaut dix des autres et est par conséquent dix fois meilleur marché. PRIX SI LA BOUTEILLE. L'ONGUENT DE LA MONTAGNE VERTE. Parmi les maladies auxquelles cet onguent extraordinaire est adapté, on peut énumérer les suivantes. Les ENFLURES GLANDULAIRES et du Visage.— Les maux de seins des nourrices.— La Bronghite.— Les Clous et les Dartres.— La Teigne et le lèpre.— L'APPLICATION PRECISE POUR LES BRULURES PAR LE FEU OU L'EAU BOUILLANTE. LES PLAIES DE VESICATOIRES, LES EREYSIPELES, LES HF MORROIDES. Il guérit promptement toutes les CONTU-SIONS, LES COUPURES FRAICHES; les plaies SUREUSES ou SCROFULÉUSES sont bientôt guéries à un état satisfaisant et souvent guéries. Prix 1s. 3d. la Boite avec d'amples instructions.

PRIX TRENTE SOUS LA BOITE.

Seul Agent pour Québec. JOSEPH BOWLES, Salle Médicale, Québec.

Vente par Encan.

Par F. H. Hall. Vente par Banquier. Par ordre du syndic, à l'hôtel LAUSON, Pointe-Lévy. TOUS LES MEUBLES DE MENAGE et autres effets provenant de la Banque de JOSHUA HOBBS, seront vendus par encan public, SAMEDI le 28 courant. La Vente à ONZE heures, A. M. F. H. HALL, E. C. Québec, 18 avril 1849.

ANNONCES.

A LOUER A LA POINTE LÉVY, (En Haut de la côte (à l'Ouest.) UNE MAISON et DEUX magasins, l'un de 25 sur 50. L'autre de 20 sur 20 pieds, avec jardin, puits et dépendances, dans une excellente place pour le commerce, et propre à une ou deux familles. S'adresser à ALBERT ANGELS, Faubourg St. Jean, Rue St. Jean. Québec, 16 mars 1849.

Bâtisses Wolf

A LOUER. LE superbe magasin maintenant occupé par M. McGill, sellier, bâtisse Wolf, Rue St. Jean, s'adresser à F. EVANTUREL, Avocat. No. 32, rue St. Louis. Québec, 2 Février 1849.

A LOUER.

PARTIE du Haut d'une maison à deux étages en pierre, située dans la rue St. George, faubourg St. Jean, avec un excellent hangar en briques. Possession donnée au premier de mai. S'adresser sur les lieux, au propriétaire soussigné PIERRE DROLET, Québec, 16 février. 1848.

LE SOUSSIGNÉ

VIENT de recevoir et offre en vente une quantité choisie de BEURRE des Townships. —AUSSI— Une quantité de lard fumé des Townships de la première qualité. W. LE CHEMINANT, No. 4, Rue la Fabrique

Dr. GIROUX, APOTHECAIRE,

à transporté son Établissement No 2, RUE LA FABRIQUE vis-à-vis le Magasin de M. Boissau, Près du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

LES LEMIEUX, RELIEUR.

A TRANSPORTÉ SON ATELIER DE RELIURE RUE ST. JOSEPH, HAUTE-VILLE, Au-dessus de chez M. Bethel, Cordonnier, vis-à-vis chez M. Ls. Bilodeau, marchand Québec, 12 février, 1848.

REPERTOIRE NATIONAL.

Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VASINA, agent. Québec, 15 Sept. 1858.

Avis aux Marchands.

IMPORTANT POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE. LE Propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie prend la liberté d'offrir à ses amis et au public en général ses remerciements sincères pour l'encouragement vraiment libéral dont on a bien voulu le favoriser. Il se flatte qu'on lui continuera les mêmes faveurs à l'avenir, et de son côté il ne cessera de redoubler de soins et d'attentions pour mériter sa part du patronage public. Voici la saison des affaires qui va bientôt commencer pour le commerce et l'industrie en général, nous nous permettrons de rappeler aux marchands-canadiens, les avantages immenses de être des annonceurs. Aucun peuple ne fait plus d'annonces dans les journaux que le peuple Anglais et le peuple des États-Unis. Leurs journaux sont couverts d'annonces. Ce fait seul démontre l'utilité, la nécessité même des annonces dans les papiers-nouvelles. Tous les hommes d'affaires doivent être convaincus que l'annonce populaire leur établissement, leur magasin ou leur boutique. Point de vague sans annonces. La circulation de l'Ami de la Religion et de la Patrie s'étendant rapidement de jour en jour, parmi toutes les classes de la société, vu la modicité de son prix d'abonnement, ce journal devient un excellent centre de publicité. MM. les marchands, qui voudront bien nous honorer de leurs clientelles, pourront annoncer de toute manière et avec toute l'originalité possible. Pour donner des facilités aux personnes qui annoncent, nous avons adopté un plan qui ne manquera pas d'être avantageux pour le commerce. A dater de ce jour, nous affirmerons à l'année, les colonnes ou partie de colonnes, de notre journal, pour la somme de 2 aux marchands ou autres personnes qui sont dans la nécessité d'annoncer. Par ce moyen, la personne à qui on aura ainsi concédé un quarté quelconque dans le journal, pourra remplacer à chaque numéro, ou toutes les semaines, ses annonces par de nouvelles annonces, suivant les engagements convenus. Nous espérons que ce nouveau moyen, aura l'effet d'engager la plus grande partie des marchands canadiens-français à s'annoncer. Québec, 12 mars 1849.

Vente par Encan.

Par W. B. Meyer. THÉ, Raisins, Verreries et Liqueurs. PAR ENCAN. Samedi, LUNDI le 30 du courant, aux magasins ci-devant de CHARLES STUART, 100, Quai Wellington. TOUT le tout de continuer consistant, en thé, sucres, raisins, vins et liqueurs. —AUSSI— Verres, carafes, vases de toute dimension, et de toute grandeur. La vente à DEUX heures précises. W. B. MEYER, Québec, 18 avril 1849.

ANNONCES.

Des Bons des Incendies de Québec. Bureau du Receveur-Général, Montréal, 23 mars 1849. VIS public est par le présent donné que les porteurs des bons des Incendies de Québec, qui désirent obtenir un renouvellement partiel, à Québec, de l'Intérêt que portent ces bons, pourront le recevoir en s'adressant à F. L. GLACKE-MEYER, écuyer, à l'ancienne bâtisse de l'Archevêché à Québec, qui livrera en double aux demandeurs les formules de reçu nécessaires. AVIS public est de plus donné aux parties en faveur desquelles ces bons ont été accordés, sous forme de prêt, que M. GLACKE-MEYER sus-nommé est aussi autorisé à demander et recevoir le remboursement de l'INTERET, ANNUEL, accumulé ou s'accumulant sur tels bons. L. M. VIGER, Insp. Gén. de S. M.

PIÈCE CURIEUSE d'Horlogerie.

VENTE et exécution par moi-même, ANTOINE ROUSSEAU, demeurant à St. Roch de Québec, rue St. Joseph. C'est une horloge-monstre à cinq cadrans dont quatre de 1 pied de diamètre, indiquant l'heure au dehors, et un de 2 pieds de diamètre à l'intérieur, l'horloge supportée sur un édifice quelconque. Elle sonne à toutes les heures, demi-heures et quarts d'heure, et préside à cette opération par des airs variés; donne le signal de l'Anglais aux heures prescrites; indique le quinquième du mois au son de la cloche, et peut donner l'alarme aux quatre coins de la cité dans un cas d'incendie. Le mécanisme embrase une surface de 6 pieds sur 5 et demi, sur une profondeur de 3 pieds et demi, pèse 700 livres, sans inclure le pesant des poids qui s'élève à 850 livres, et celle des neuf cloches pesant ensemble 86 livres. L'horloge opérera 40 jours sans la monter. L'exhibition s'en fera prochainement Québec, 7 mars 1849.

FINES CARTES.

Le soussigné est maintenant prêt à recevoir un nombre limité d'élèves à être instruits dans les diverses branches de l'Architecture, de l'Architecture, et de la Géométrie, conjointement, ou séparément, au gré de l'élève. Le soussigné enseigne aussi, notamment de toute espèce, Géométrie, mathématiques, Mécanique, etc. CHS. BAILLARGU, 14 mars 1845, Château St. Louis.

HOTEL DU BATEAU A VAPEUR. TROIS-RIVIÈRES.

Les sous-signés reconnaissant envers ses anciens amis et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu de son côté, ont établi dans cette ville, il y a deux ans, QUARANTE ANS, pour la liberté de les informer qu'il retourne à son ancien poste, à l'Hôtel du Quai de l'Anse-aux-Frappe, le 1er Mai prochain. Comme tout le local subit des réparations complètes et sera mis dans l'état le plus parfait, les voyageurs peuvent être certains qu'ils trouveront chez lui le service le plus assidu, les meilleurs vins et liqueurs et les emménagements les plus parfaits. L. OSTROMI, Trois-Rivières, 18 avril 1849.

NET MOY est prêt à mettre d'accord

un nombre limité de Plantes, Haute-Ville de Québec, Québec, 12 juin, 1848. Rue St. Joseph.

GRAND TIRAGE AU SORT DE PROPRIETES FONCIERES, SITUÉES DANS LA CITE ET LES ENVIRONS DE QUEBEC, COMPRENANT TREIZE LOTS, dont la valeur est comme suit:

Table with 2 columns: VALEUR DE CHAQUE LOT, REVENU ANNUEL. Lists 13 lots with their respective values and annual revenues.

Ce montant est divisé en 1375 parts de £5 chaque. Ceux qui désirent acquérir des actions dans ce Tirage au sort, signeront le programme, mentionnant le lieu de leur résidence et le nombre de parts qu'ils prennent.

DESCRIPTIONS DES LOTS.

PREMIER LOT.—Un quartier situé en la Basse-Ville de Québec, du côté nord de la rue St. Paul, sur la rivière St. Charles; comprenant 41 pieds de largeur sur 379 pieds 2 pouces de profondeur, mesure anglaise, à distraire toutes fois les trois rues St. André, St. Antoine et St. Jérôme, de trente-pieds français de largeur chaque, dont l'acquéreur aura néanmoins la liberté de se servir jusqu'à ce qu'elle soient ouvertes.

Joseph Pettitler, Notaire, rue St. Joseph, N° 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

ARCHITECTURE

P. F. Trépanier Architecte et Ingénieur civil, informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il a établi son bureau au No. 35, Rue Ste. Anne, et qu'il est prêt à recevoir tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier dans les différentes branches de l'architecture civile, militaire, navale, hydraulique.

AUX VOYAGEURS ET AUX PARTIS DE PLAISIR.

MAISON DES DILIGENCES DE HOUGH ANCIENNE LORETTE.

Ce lieu favori des voyageurs, et des partis de la ville, est maintenant entièrement prêt pour leur réception, et on a fait tous les arrangements pour leur commodité. On peut se procurer des diners, goûters, &c. sous le plus court délai.

John Ryan, A ses Amis et au Public Canadien.



"NOTRE LIGNE."

JAMES O'CONNELL, Irlandais philanthrope de Québec, ayant mis JOHN RYAN, fondateur de la ligne du Peuple, en état d'acheter le bateau à vapeur Britania; et comme la machine de ce bateau dans une coque convenable, avec une chaudière suffisante, produirait une vitesse égale à celle du bateau à vapeur, le Montréal, les sous-signés ont résolu de faire acheter par eux-mêmes un tel bateau, et ont obtenu une existence au moyen d'une occupation qu'il a suivie pendant un bon nombre d'années.

Le sousigné a établi temporairement son Bureau, dans le haut de la maison occupée par M. J. & O. CREMAZIE, rue la Fabrique No. 12. J. CREMAZIE, Avocat Québec, 6 Septembre 1848.

EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND.

Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte — il est à six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre vendu jusqu'à présent. Il guérit les maladies sans faire vomir, sans purger, affaiblit ni déranger le patient et il est particulièrement favorable comme

MÉDECINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER. La grande beauté et la supériorité de cette Salsepareille sur tous les autres remèdes est que tout en extirpant la maladie il donne de la vigueur au corps.

SOIN DE LA CONSOMPTION

DONNER DES FORCES ET PURGER, LA CONSOMPTION PEUT SE GUÉRIR. La Bronchite, Consomption, la Maladie du Foie, le Rhume, la Toux, les Catarrhes, l'Asthme, le Crachement de Sang, le mal de Poitrine, le Sang qui se porte à la tête, les Sueurs froides, une Expectoration difficile ou trop abondante, les douleurs de Côté, etc., ont été guéries et peuvent se guérir.

Il n'y a jamais eu un remède qui réussisse aussi bien dans les cas désespérés de consommation que celui-ci; il nettoie et consolide le système et parait guérir les ulcères sur les poudres et les patients retrouvent graduellement leur force et leur santé.

SINGULIER CAS DE CONSOMPTION.

Il se passe rarement un jour sans qu'on apprenne qu'un grand nombre de consommateurs ont été guéris par l'usage de la Salsepareille du Dr. Townsend. Nous avons reçu dernièrement de qui suit: Docteur Townsend.—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant les deux dernières années d'une débilité générale et d'une consommation nerveuse au dernier degré et je n'espérais pas regagner mes forces et ma santé. Après avoir été soigné régulièrement par les nombres les plus distingués du bureau de santé de New-York et ailleurs, et avoir dépensé presque toutes mes épargnes à chercher la guérison, et ayant entendu parler dans quelques journaux de votre Salsepareille, je résolus d'en faire l'essai. Après en avoir employé six bouteilles je trouvais qu'il m'avait considérablement soulagé et j'allai voir à votre bureau; d'après votre conseil je continuai et vous en remercie sincèrement. Je continue à prendre la Salsepareille et depuis quatre mois j'ai pu vaquer à mes affaires, et j'espère par la bénédiction de Dieu et l'usage de votre Salsepareille continuer en bonne santé. Ce remède a dépassé les espérances de tous ceux qui connaissent ma maladie.

CHARLES QUIMBY Signé et assermenté devant moi à Orange le 2 août 1847. CYRUS FALDWIN, Juge de paix.

CRACHEMENT DE SANG. Lisez ce qui suit et dites que la Consommation est incurable si vous le pouvez:— New-York, 23 avril 1847.

Dr. Townsend.—Je crois vraiment que votre Salsepareille m'a sauvé la vie, par l'intercession de la providence. J'avais ou depuis plusieurs années un rhume très grave qui empirait de plus en plus. A la fin je craignais et je transpirais la nuit, je m'affaiblissais, je maigrissais enfin je croyais inouïment bien peu de temps et j'ai déjà éprouvé un mieux sensible et surprenant. Je puis maintenant marcher et faire le tour de la ville. Le crachement de sang cessé et la toux m'a quitté. Vous pouvez imaginer combien je vous suis reconnaissant de ces résultats. Votre obéissant serviteur, WM. RUSSELL, 63 rue Catherine.

EXTINCTION DE VOIX.

Le certificat ci-joint raconte l'histoire simple mais vraie de grande souffrance et de leur soulagement. Il y a des milliers, de cas semblables dans cette ville et à Brooklyn et cependant des milliers de parents laissent leurs enfants périr, de peur de se laisser tromper ou pour épargner quelques centimes. Brooklyn, 13 septembre 1847.

Dr. Townsend.—J'ai le plaisir de dire que pour l'avantage de ceux que cela peut concerner que ma fille âgée de deux ans et demi était affligée de faiblesse et de la perte de la voix. Notre médecine ordinaire la considérait comme incurable; mais heureusement qu'un ami me recommanda d'essayer votre Salsepareille, avant d'en avoir pris une bouteille, elle recouvra sa voix, recommença à marcher seule au grand étonnement de tous ceux qui la connaissent. Elle est parfaitement rétablie et en meilleure santé que durant les 18 derniers mois.

JOSEPH TAYLOR, 128 rue York Brooklyn.

DEUX ENFANTS GUÉRIS.

Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend et dont les enfants soient morts, tandis que durant l'été dernier même ceux qui n'étaient pas malades, moururent. Le certificat suivant fait foi de ses grandes vertus curatives. Dr. Townsend.—Cher monsieur, deux de mes enfants ont été guéris de la dysenterie et de la maladie de l'été par l'usage de votre Salsepareille. L'un était âgé de 15 mois et l'autre de 3 ans. Ils étaient faibles et les docteurs en désespéraient. Quand le médecin nous apprit que nous allions perdre nos enfants je résolus d'essayer votre Salsepareille si renommée mais à laquelle j'avais peu de confiance vu qu'on annonce tant de mauvaises drogues; mais nous sommes bien reconnaissants envers ceux qui ont conseillé l'usage car je suis persuadé que c'est à ce remède que nous devons la vie de nos deux enfants. J'écris ceci pour engager les autres à s'en servir. Votre etc. JOHN WILSON, Jr Avenue Myrtle, Brooklyn, 15 sept. 1847.

ASYLÉ DES ALIÉNÉS

James Cummings Ec. l'un des artisans à Passie, Bla. Kivings Island, est celui dont il est question la lettre suivante: RIUMATISME.

Voici un guérison entre les quatre mille et au delà que la Salsepareille de Townsend a opérée: Elle guérit les cas de maladies chroniques les plus envahies:— Blackwells Island, 14 Sept. 1847.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai souffert terriblement pendant neuf ans de Rhumatisme; je ne puis ni manger ni dormir ni travailler pendant un temps considérable, j'éprouvais les plus affreuses souffrances et mes membres étaient enflés, j'ai employé quatre bouteilles de votre Salsepareille et elles m'ont fait plus de mille piastres de bien. Je suis beaucoup mieux. Et même je suis entièrement guéri. Vous pouvez faire usage de la présente dans l'intérêt des affligés. Votre etc. JAMES CUMMINGS, AUX DAMES.

LA SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND

est en grande faveur parmi les dames. Elle les soulage de cruelles souffrances, leur donne un bon teint et leur rend l'esprit gai et dépot. Madame Parker nous a transmis la lettre suivante:— South Brooklyn, 17 Août 1847.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, ma femme a souffert d'une manière si cruelle de la Dyspepsie et d'un dérangement général de système que nous pensions qu'elle allait mourir. Les médecins ne pouvaient combattre la maladie et elle serait morte sans aucun doute si je ne lui avais fait prendre de votre Salsepareille. Elle lui a certainement sauvé la vie. Elle est presque guérie et retrouve rapidement les forces et la santé. Elle en continue l'usage. Votre etc. ELIZA ABRAHAM, INCAPABLE DE MARCHER.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes. Des milliers de personnes faibles et débiles ont été ramenées à la santé et guéries de ces maladies auxquelles les dames sont sujettes. New-York, 23 Septembre 1847.

Dr. Townsend.—Cher monsieur: ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant lorsqu'elle commença à faire usage de votre Salsepareille et immédiatement ses forces revinrent ses douleurs s'abolirent et après en avoir pris quelques bouteilles elle guérit complètement. Comme cette guérison est singulière j'ai pensé bien faire en la publiant. Elle a fait usage de beaucoup d'autres remèdes qui ne lui avaient procuré aucun soulagement. Votre etc. JOHN MULLEN, 87 Norfolk Str.

DISPEPSIE.

Nul fluide ni remède découvert jusqu'ici ne ressemble autant aux effets du gastrique et à la suite pour décomposer les aliments, et reconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques. Département des Banques Albany 10 mai 1845. Dr. Townsend.—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'aigneurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture, et pendant des semaines entières je ne pourrais en parler qu'une petite partie dans l'estomac j'essayai des remèdes ordinaires mais sans effet. On m'engagea à y avoir recours deux fois à essayer de votre Extrait de Salsepareille et je dois le dire, avec peu de confiance; mais après en avoir employé près de deux bouteilles l'appétit me revint et mon abattement cessa. Je recommande vivement l'usage de ce remède à ceux qui sont affligés comme je l'ai été. Votre etc. W. W. VAY ZANDT, Se vend à Québec chez JOS. BOWLES, Salle médicale, de la Haute-Ville.

G. Fassio, ARTISTE Italien.

Rue Couillard, Haute-Ville; Vis-à-vis chez M. Benjamin; Québec, 6 octobre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC.

APPEL AUX ARTISANS et AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient de ses premières séances régulières. Quoiqu'il soit sous peu pour leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque, qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville. Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instruction mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'Association, par ordre J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, de l'Inst. Canadien.

GEORGE BIGAQUETTE, Meublier-Ebéniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.—Québec, 16 juin, 1848.

MELANGES RELIGIEUX.

Ce Journal paraît deux fois par semaine, les Mardis et vendredis; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire. Il publie aussi des annonces. Prix: \$1 par année. On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicarier de Québec. Montréal, 15 nov. 1848.

Nouvelle Établissement d'Horlogerie.

J. D. FERGUSON, HORLOGER ET BIJOUTIER, etc No. 9, Rue Lamontagne, QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à levier, à patente, détaché, horizontal, montre de Lépine, verticales, Horloges, BIJOUTERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être meilleur assortiment qu'il n'ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit profit. G. D. F. ayant eu occasion d'acquiescer une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public. N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyées et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés. Québec 21 Juin 1848.

Conditions.

L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que Douze Centimes et demi par année, (contre les frais de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de 15\$. payable à la fin de chaque semestre. AVANTAGEUX.—Les MM. de clergé ou autres personnes qui nous procureront à l'avenir quatre souscripteurs, payant d'avance le semestre (\$3) ou l'année, recevront le journal gratis pendant une année. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés de donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent. On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois. Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (frances de port.) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille.

PRIX DES ANNONCES.

Pour six lignes et au-dessous..... 25-6d. Chaque insertion subséquente..... 7d. Pour dix lignes et au-dessous..... 35-6d. Chaque insertion subséquente..... 10d. Pour chaque ligne ensuite..... 4d. Les annonces non accompagnées d'ordre par écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents.

Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance. Montréal..... M. E. R. Fabre, éc. Trois-Rivières..... P. Nourie, éc. Répigny..... A. Dallaire, Instit. Sherbrooke..... D. V. St. Cyr, Stantead..... M. Pabbé Champagne, Pointe Lévy..... Paul Thibodeau, Instit. Beauport..... Chs. LeTallier, éc. St. Thomas, (en bas.)..... M. Pabbé Kyriac, Islet..... L. Halley, éc. App. St. Charles, (Riv. Boyer.) Dr. Ls. Lalonde, éc. Isle-Verte..... H. Roy, écuyer. Rimouski..... John Heath, éc. N. P. St. Simon..... Chs. Frs. Carron, éc. Beauport..... M. Pabbé Bernard, Châteauguay..... L. C. LeFrançois, éc. L'Angele..... J. Filteau, éc. N. P. St. Eustache, (Dist. M.) Damase Robin. St. Jean Port-July..... L. Z. Duval, éc. N. P. Malbois..... Mr. Pabbé Godbout. St. François, (Riv. du Sud.) Philippe Benoit. St. Michel..... M. Pabbé, éc. N. P. St. Denis, (en bas.)..... F. Jorre, éc. N. P. St. Roch des Andes..... L. Tremblay, éc. N. P. Rivière du Loup, (en bas.)..... M. B. Marquette. Ste. Foye..... P. Pournier, éc. Trois-Pistoles..... P. Pournier, éc. St. Germain..... H. Tanguay, March.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE. BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC